

DIRECTION GENERALE

CONTRACTUALISATION

- 1) Attribution de fonds de concours soutien à l'investissement à la commune de PLOEREN - programme de voirie 2025 à la commune de la TRINITE SURZUR - Projet de viabilisation du lotissement Le Port

RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

FINANCES

- 2) Subventions Solidarité

HABITAT LOGEMENT

- 3) Agence immobilière à vocation sociale AMISEP

COMMANDE PUBLIQUE

- 4) Fourniture de caissons amovibles pour la gestion des déchets : lancement du marché
- 5) Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et d'assistance à maîtrise d'œuvre (AMOE) pour l'aménagement d'aires de service vélo et randonnée sur la destination Bretagne Sud-Golfe du Morbihan : lancement du marché
- 6) Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des infrastructures de recharge, la création d'un poste de transformation HTA en vue d'alimenter des bornes de recharge pour bus électriques et la mise en conformité ICPE sur le dépôt bus de GMVa à Vannes - marché n° 2025-020 : attribution
- 7) Fourniture et livraison de composteurs bois grande capacité, de composteurs bois et de bacs de structurant - marché n° 2025-003 : attribution
- 8) Accord-cadre à bons de commande portant sur des travaux sur les cours d'eau d'une partie des bassins versants au titre de la gestion des milieux aquatiques - marché 2022.043 - lot n° 1 « travaux sur le lit mineur » : avenant n° 4
- 9) Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative au mode de gestion du golf de Baden à l'échéance du contrat de délégation de service public actuel - marché n° 2024-037 : avenant n° 2
- 10) Souscription et gestion de contrats d'assurance pour la construction du centre d'interprétation « OSTREAPOLIS » sur la commune de Le Tour du Parc - marché n° 2021.078 - lot n° 1 « assurance construction Dommages-Ouvrages » : avenant n° 1
- 11) Souscription et gestion de contrats d'assurance « construction » d'un bâtiment pour l'association des Restos du Cœur - marché n° 2023.140 - lot n° 1 « Tous Risques Chantier » : avenant n° 1
- 12) Souscription et gestion de contrats d'assurance « construction » d'un bâtiment pour l'association des Restos du Cœur - marché n° 2023.140 - lot n° 2 « Dommages Ouvrage » : avenant n° 1
- 13) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n° 2023-193 - lot n° 3 « terrassement - VRD » : avenant n° 2
- 14) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n° 2023-193 - lot n° 5 « charpente bois - FOB - Bardages » : avenant n° 1
- 15) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n° 2023-193BIS - lot n° 6.2 « couverture - bardages ardoises » : avenant n° 1
- 16) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n° 2023-193BIS - lot n° 9 « menuiseries intérieures bois - signalétique » : avenant n° 3
- 17) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n° 2023-193 - lot n° 13 « revêtements de sols - faïence » : avenant n° 2
- 18) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n° 2023-193 - lot n° 14 « peinture - revêtements muraux » : avenant n° 1
- 19) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n° 2023-193 - lot n° 16 « électricité courants forts et faibles » : avenant n° 1
- 20) Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - marché n° 2023-193 - lot n° 17 « chauffage - ventilation - plomberie » : avenant n° 1
- 21) Commune de Saint-Avé - renouvellement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées - secteurs du Boulodrome et de Belle Croix - marché n° 23123MS14 : avenant n° 2

- 22) Commune de Saint-Avé - Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du renouvellement et de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées - Secteurs de Belle Croix et du Boulodrome - marché 22111MS11 : avenant n° 1
- 23) Commune de Vannes - Renouvellement du réseau d'assainissement gravitaire d'eaux usées et du réseau d'eau potable - Avenue Paul Cézanne - marché n° 23123MS26 : avenant n° 1
- 24) Réalisation des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte à horizon 30 ans et 100 ans – marché n° 2023.160 : avenant n° 2

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 25) Avis sur projet de SCoT D'ARC SUD BRETAGNE arrêté

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

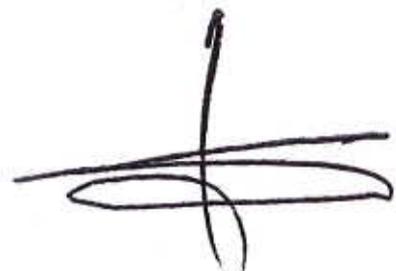
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

**DIRECTION GENERALE
SERVICE CONTRACTUALISATION STRATEGIE TERRITORIALE**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT A LA
COMMUNE DE PLOEREN - PROGRAMME DE VOIRIE 2025 A LA COMMUNE DE LA
TRINITE SURZUR - PROJET DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT LE PORT**

Dans le cadre de la délibération du 24 mars 2022 et reprise au sein du Pacte financier et fiscal, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'Agglomération pour soutenir leurs projets d'investissement.

Les modalités d'attribution et de versement ont été précisées par une délibération du conseil communautaire du 24 mars 2022.

- Commune de PLOEREN : Programme de voirie 2025

La commune de PLOEREN a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 24 mars 2025 pour son projet de programme de voirie 2025.

La commune de PLOEREN sollicite donc un fonds de concours pour réaliser ce projet pour un montant total de 168 500,18 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'Agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 30 000 € au titre de 2025.

Le projet ne bénéficie pas d'autres cofinancements.

- Commune de LA TRINITE SURZUR : Projet de viabilisation du lotissement Le Port

La commune de LA TRINITE SURZUR a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 9 mai 2025 pour son projet de viabilisation du lotissement Le Port

La commune de LA TRINITE SURZUR sollicite donc un fonds de concours pour réaliser ce projet pour un montant total de 101 784,15 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'Agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 30 000 € au titre de 2025.

Le projet ne bénéficie pas d'autres cofinancements.

Vu la délibération du 24 mars 2022 relative au fonds de concours « soutien à l'investissement des communes », il vous est proposé :

- *d'attribuer un fonds de concours de 30 000 € à la commune de PLOEREN, pour le programme de voirie 2025 ;*
- *d'attribuer un fonds de concours de 30 000 € à la commune de LA TRINITE SURZUR, pour le programme de voirie 2025 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives au versement de ces fonds de concours jointes en annexes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

CONVENTION

Relative au Fonds de concours

« Soutien à l'investissement des communes »

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'agglomération »,
d'une part,

La Ville de Ploeren, représentée par Gilbert LORHO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du , et domiciliée à cet effet,

Ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé **fonds de concours « soutien à l'investissement des communes »**.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : programme de voirie 2025.

Article 3 : Montant de la subvention

Le financement classique de l'agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année.

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 30 000 €.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

Article 4 : Modalités de versement

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune, en deux fois, sur le compte de la commune :

- 50 % du montant visé à l'article 3 ci-dessus au lancement des travaux, sur présentation d'un Ordre de Service ou d'une déclaration de lancement signée du maire.
- Le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un certificat administratif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

Article 6 : Communication

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

Article 7 : Caducité

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables

Début d'opération 12 mois

Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, le
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

Le Maire de Ploeren,

David ROBO

Gilbert LORHO

Projet

CONVENTION

Relative au Fonds de concours

« Soutien à l'investissement des communes »

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'Agglomération »,
d'une part,

La Ville de la TRINITE-SURZUR, représentée par son Maire Vincent ROSSI, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXXXX, et domiciliée à cet effet, XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé fonds de concours « soutien à l'investissement des communes ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'Agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : projet de viabilisation du lotissement Le Port.

Article 3 : Montant de la subvention

Le financement classique de l'Agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 30 000€.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'Agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

Article 4 : Modalités de versement

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune, en deux fois, sur le compte de la commune :

- 50 % du montant visé à l'article 3 ci-dessus au lancement des travaux, sur présentation d'un Ordre de Service ou d'une déclaration de lancement signée du maire.
- Le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un certificat administratif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

Article 6 : Communication

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

Article 7 : Caducité

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables Début d'opération 12 mois Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 9 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, le
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

Le Maire de la TRINITE-SURZUR

David ROBO

Vincent ROSSI

PROJET

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

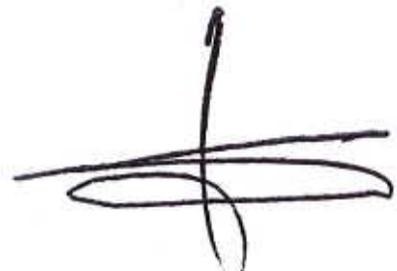
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



-02-

SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

FINANCES

SUBVENTIONS

SERVICE SOLIDARITES ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

-01-

SECOURS CATHOLIQUE

« Au coup de pouce » Epicerie sociale de Monterblanc

Le Secours catholique anime et gère l'épicerie sociale du canton d'Elven, « Au coup de pouce » basée à Monterblanc. L'épicerie sociale fournit des denrées alimentaires à destination des familles, sur orientation du CCAS ou d'un travailleur social.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 2 800 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 € au Secours catholique pour la gestion de l'épicerie sociale de Monterblanc au titre de l'année 2025.

-02-

LES RESTOS DU CŒUR

Outre la distribution des repas équilibrés aux plus démunis, l'association met l'accent sur une approche globale de la personne, en développant l'accueil et l'écoute dans la durée.

La demande de subvention porte plus particulièrement sur une aide à la prise en charge de la facture des fluides pour le centre d'activités de Saint-Avé, situé au 5 rue François Tanguy Prigent.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour une subvention de 10 000 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 5 200 € aux Restos du cœur au titre de l'année 2025.

**-03-
LIBERTY MAX**

L'association a pour mission d'œuvrer à la connaissance et au respect de la diversité des relations amoureuses, des orientations sexuelles, des identités de genre et de sexe ; elle tend à favoriser l'épanouissement des personnes concernées et prévenir le mal-être et le suicide et les sensibiliser sur leur santé sexuelle. Elle lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination sociale, professionnelle, les violences physiques ou morales, les mutilations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le sexe, l'état de santé, les mœurs et les pratiques sexuelles entre personnes majeures consentantes.

L'association organise depuis 2022 la Gay Pride, manifestation festive permettant aux personnes LGBTQIA+ et leurs alliés d'être visible et de revendiquer leurs droits.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 2 000 € pour un budget prévisionnel de 11 500€.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Subventions Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2025.

**-04-
FRANCE VICTIMES**

L'association a pour mission la prise en charge, par une équipe pluridisciplinaire, des victimes d'infractions pénales par le biais d'entretiens personnalisés et confidentiels.

Elle accueille et accompagne les victimes tout au long de la procédure pénale tant sur le plan juridique que psychologique.

Elle informe les victimes sur le fonctionnement judiciaire et sur l'état d'avancement de la procédure pénale. 907 victimes dépendant de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ont été reçues en 2024 (contre 804 victimes en 2023).

Aux victimes aidées au quotidien vient se rajouter en 2025 le procès du Docteur LE SCOUARNEC qui devrait durer du 24 février au 20 juin 2025.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 10 000€ pour un budget prévisionnel de 521 304€, en tenant compte des victimes prises en charge par l'association, et, l'activité supplémentaire due au procès du Docteur LE SCOUARNEC.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Subventions Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 1 500 € au titre de l'année 2025, en soutien aux victimes du procès LE SCOUARNEC.

**-05-
ATELIER COOPERATIF ET CITOYEN**

Cette association est née en 2013 de la volonté de citoyens de renforcer le lien entre les habitants et parmi eux les plus fragiles. L'objectif est de proposer aux personnes en difficultés sociales un lieu non institutionnel permettant de retrouver au travers des échanges et des activités une valorisation identitaire pouvant favoriser le sentiment d'appartenance à la société.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 2 500 € pour un budget prévisionnel de 13 600 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Atelier coopératif et citoyen au titre de l'année 2025.

**-06-
IRIS CINEMA**

L'association exploite un fonds de commerce de cinéma et propose une offre culturelle de proximité. Elle défend la diversité de la création cinématographique, en touchant tous les publics, et en affirmant une singularité et une exigence de programmation. Elle assure l'animation et le fonctionnement du « produit » séances seniors du cinéma Iris. Les séances sont proposées aux particuliers et clubs des aînés, foyers logements et EHPAD. L'objectif est de faciliter l'accès à la culture des personnes isolées ou résidant au sein des établissements.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour une subvention de 2 500 € pour un budget prévisionnel de 571 230€.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Iris Cinéma au titre de l'année 2025.

**-07-
LES MOTS DES FAMILLES**

L'association Les Mots des Familles mène sur le département du Morbihan un travail de repérage de l'existant, d'identification et de connaissance des services parentalité oeuvrant sur le territoire.

L'association propose diverses actions en direction des familles (lieux d'accueil Pâtes au Beurre de Vannes, Ploërmel et Muzillac, conférence annuelle, action en milieu carcéral) et des actions à destination des professionnels du Morbihan.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour une subvention de 3 000 € pour un budget prévisionnel de 28 609€.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association « Les mots des familles » au titre de l'année 2025.

**-08-
TI MAD**

Ti Mad est un collectif constitué de la Diaconie du Morbihan, la Pastorale des migrants, Saint Vincent de Paul, l'AFP Passerelles, Soutien ERF56 et Emmaüs (215 adhérents). Il porte un projet inter-associatif d'hébergement temporaire d'urgence pour des familles en situation de précarité.

Ce collectif a rénové et ouvert une maison ayant vocation à accueillir deux familles dans l'objectif de prévenir l'éclatement familial dû au mal/sans logement.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 1 500 € pour un budget prévisionnel de 14 600 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 1 500 € à la Ti Mad au titre de l'année 2025.

**-09-
CLEAS**

L'association « Centre de Langue et d'Actions Sociales du Morbihan » a pour but de promouvoir, soutenir et favoriser toute action d'éducation populaire et de formation permanente dans les domaines social, économique, culturel, familial, et linguistique.

En particulier, le CLEAS enseigne le français aux étrangers, en favorisant la participation aux activités de la commune, avec des fêtes de quartiers, des activités sportives et culturelles de la commune.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 11 000 € pour un budget prévisionnel de 149 500 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités, il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 6 500 € au titre de l'année 2025.

**-10-
LA CLEF DE PHARE**

L'association a pour objet de favoriser le développement et l'expression des talents artistiques de chacun à travers les différences. Elle porte un projet commun de concert-spectacle avec des jeunes en situation de handicap, avec l'objectif de favoriser leur inclusion dans tous les domaines de la vie sociale, scolaire et culturelle.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 3 000 € pour un budget prévisionnel de 67 870 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Subventions Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2025.

**-11-
POLE ESS**

Le Pôle ESS est une association dont les missions portent sur la promotion de l'ESS ; Il est par ailleurs référent Guide association. Son budget prévisionnel est de 83 807€ pour 2025 et il sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour l'attribution d'une subvention de 14 430€ afin de mettre en place des actions de formation de l'Economie sociale et solidaire.

Cette demande se décline selon les axes suivants :

- Subvention de fonctionnement dite subvention socle : 5 000€
- Formation-action pour les associations du secteur social et de la solidarité avec pour objectif de renforcer la coopération entre associations et favoriser le renouvellement des instances dirigeantes et du bénévolat et enfin promouvoir la diversité et la mixité dans l'engagement associatif : 2 980 €
- Intégration de l'offre culturelle dans les achats publics : 6 450€

Le Pole ESS bénéficiait d'une convention triennale avec Golfe du Morbihan - Vannes agglomération pour la subvention socle ; celle-ci a pris fin en 2024. Il est proposé de la reconduire pour deux années.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail groupe de travail Solidarités, il est proposé d'attribuer au Pôle ESS une subvention socle de 5 000€ au titre des années 2025 et 2026 et une subvention pour la formation-action de 2 980€ au titre de l'année 2025.

-12-
NEO MOBILITE

Néo mobilité propose de la location solidaire de véhicule à destination des personnes privées d'emploi ou en formation. Elle leur met à disposition des véhicules thermiques et des véhicules sans permis et depuis 2024 une flotte de scooter et vélos électriques.

L'association sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 10 500 € pour un budget prévisionnel de 190 479 €.

A la suite de l'étude menée par le groupe de travail Solidarités et Economie sociale et solidaire, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à Néo Mobilité au titre de l'année 2025.

-13-
LES COMPAGNONS BATISSEURS DE BRETAGNE

L'association « Les compagnons batisseurs de Bretagne » propose de l'auto-réhabilitation accompagnée ; elle apporte son aide aux propriétaires occupants et aux locataires pour rénover leur lieu de vie en leur apportant son ingénierie à titre gratuit. Elle intervient également à destination des situations d'urgence en lien avec la précarité énergétique et l'insalubrité .Leur budget pour 2025 s'élève à 58 864€.

L'association sollicite deux subventions auprès de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

La première subvention de 5 000€ au titre des actions à destination d'un public fragile, de lutte contre l'isolement, de mise en confiance et de valorisation de l'estime de soi.

La seconde de 3 000€ de part fixe et part variable à définir, est sollicitée au titre de l'amélioration de l'habitat privé par la mise en œuvre d'actions d'auto-réhabilitation accompagnée de logement de propriétaires occupants modestes et très modestes, d'interventions dites Hors cadre et du Bricobus pour les occupants du parc privé.

A la suite de l'étude menée par les groupes de travail Solidarités et Habitat, il est proposé d'attribuer pour l'année 2025 une subvention à hauteur de 5 000 € au titre des Solidarités et une subvention de 3000 € au titre de l'Habitat complétée par une part variable définie dans la convention jointe.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer les subventions et financements tels qu'énoncés ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**SOLIDARITES ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
&
HABITAT**

CONVENTION FINANCIERE 2025

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 juillet 2020 et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée «Golfe du Morbihan - Vannes agglomération»
d'une part,

Et

Les Compagnons Bâisseurs de Bretagne, dont le siège social est situé 22 rue de la Donelière 35 000 Rennes, représentée par son président Monsieur Denis CAIRON,

ci-après dénommée « l'Association»
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération aux actions menées par l'Association. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution financière.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ASSOCIATION

L'Association met en œuvre des actions d'ingénierie sociale, financière et technique conduites en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les deux orientations suivantes sur le territoire de GMVa :

1. Au titre des SOLIDARITES : actions à destination d'un public fragile, de lutte contre l'isolement, de mise en confiance et de favorisation de l'estime de soi

2. Au titre de l'HABITAT : amélioration de l'habitat privé par la mise en œuvre d'actions d'auto-réhabilitation accompagnée de logement de propriétaires occupants modestes et très modestes, d'interventions dites Hors cadre et du Bricobus pour les occupants du parc privé.

ARTICLE 4 : MODALITES DE LA SUBVENTION

Au regard des deux objectifs identifiés, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération apporte un soutien financier selon deux modalités :

Part fixe :

- Versement d'une subvention de 5 000 euros, au titre des Solidarités
- Versement d'une subvention de 3 000 euros au titre de l'Habitat afin déployer l'action territoriale des CBB sur l'agglomération et de mener une action concrète d'accompagnement (Assistance Maîtrise d'Ouvrage sociale, technique et financière) permettant la mise en dynamique des ménages (passer de la « fatalité/découragement » à l'action) : 4 à 6 accompagnements

Part variable dans la limite annuelle de 2250€ afin de réaliser des interventions techniques d'amélioration du logement (interventions d'urgence et petits dépannages BRICOBUS, chantiers solidaires, chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée...) pour une amélioration réelle des conditions de vie des habitants : 2 à 3 chantiers ou interventions techniques (BRICOBUS)

- 1250€ par dossier Logement indigne
- 750€ par dossier Energie avec un versement global par dossier réalisé
- 750€ par chantier hors cadre et/ou intervention d'urgence, interventions Bricobus

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

A réception de la présente convention, dûment signée et paraphée par l'Association, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'engage, à verser la part fixe à l'Association, sur le compte identifié par le RIB joint en annexe. La part forfaitaire sera versée sur présentation du bilan annuel, présentant les interventions réalisées sur l'année civile.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général en vigueur.

Elle s'engage, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, à transmettre à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération le bilan et le compte de résultats de l'exercice.

L'un de ces documents devra préciser les autres financements accordés à l'Association par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics, au titre de l'action poursuivie.

ARTICLE 7: JUSTIFICATIFS

L'Association s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel
- Le rapport d'activité

Sur simple demande de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, l'Association devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à la période couverte par la présente convention.

ARTICLE 8: AUTRES ENGAGEMENTS

L'Association informe sans délai l'administration de toutes modifications intervenues dans ses statuts et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe Golfe du Morbihan Vannes agglomération sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle invitera par ailleurs un représentant de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à participer aux assemblées générales.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

L'Association devra mentionner la participation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération notamment lors des relations avec les médias ou à l'occasion de la réalisation de supports de communication. Le logo de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération devra être visible et reconnaissable.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération peut ordonner la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Enfin l'utilisation du financement public à d'autres fins que celles définies par les présentes donnera lieu au remboursement intégral de la subvention allouée.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION ET AVENANT

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025.

Elle ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des deux parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux

mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 13: RECOURS

Il est expressément stipulé que le tribunal administratif de Rennes sera seul compétent pour tous les différends que pourraient soulever l'interprétation et l'exécution de la présente convention.

Fait à Vannes en double original, le

**Pour Golfe du Morbihan-
Vannes agglomération**

Pour l'Association

**Le Président
David ROBO**

**Le Président
Denis CAIRON**

ANNEXE : Intervention des Compagnons Bâisseurs Bretagne privé sur Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

I. Types d'interventions des Compagnons bâtisseurs Bretagne en amélioration du parc privé

• Le dispositif d'AUTO REHABILITATION ACCOMPAGNEE

Il permet à des propriétaires volontaires de bénéficier d'un accompagnement et d'un encadrement technique adapté dans le cadre de travaux qu'ils réalisent par eux-mêmes, tout en pouvant bénéficier des aides de l'Anah.

L'instruction Anah du 6 février 2015 précise les conditions relatives à ce dispositif, et indique que « l'objectif du dispositif est d'inscrire ces projets dans une démarche d'insertion sociale de ménages de propriétaires occupants en grande difficulté et/ou d'optimisation du coût global des travaux ».

• Les interventions HORS CADRE

Travaux d'urgence permettent aux propriétaires occupants modestes et très modestes de résoudre des problématiques liées à leur logement et n'entrant pas dans le cadre de travaux financés « classiquement » (comme évoqué dans le préambule) : sécurisation électrique, sécurisation du logement, dépannage plomberie, bâchage ou réparation couverture, installation/prêt de chauffages, réparations diverses... Interventions de 2 à 5 jours avec une prestation matériaux-MO.

• Les interventions BRICOBUS

Suite à une prescription (GMVA, MSE, travailleur social, opérateur habitat...) : c'est un outil de « dépannage pédagogique » à l'attention des publics les plus isolés et fragilisés. Ce sont des interventions techniques dans tous les domaines, des réparations, des petits travaux... Interventions d'1 à 2 jours gratuites pour les familles (hors coût supérieur à 25€ pour les matériaux).

- Electricité : mise en sécurité électrique (prise de terre, différentiels...) ; dépannage (installation) chauffages, chauffe-eau
- Etanchéité à l'air : réparation de carreaux cassés, mise en place de rideaux thermiques
- Humidité : traitement des infiltrations d'eau (toiture, gouttière...), des fissures ; prêt de déshumidificateur
- Ventilation : diagnostic, réparation, nettoyage VMC
- Plomberie : débouchage évacuations, siphons ; changement robinetterie ; modification/réparation chasse d'eau
- Divers : rebouchage, traitement de fissures, réparation diverses (portes, volets roulants...)

II. Moyens et missions des Compagnons bâtisseurs Bretagne

Travaux : par le ménage et l'équipe d'intervention

Assurance et cadre réglementaire : reconnaissance par l'Anah, assurance activité (personnes et biens) et RC constructeur décennale sur les travaux, habilitations...

Moyens humains :

- **une mission technique** : assurée par un professionnel du bâtiment, référent du projet habitat et garant de la bonne exécution des travaux, chargé de mobiliser la famille sur son projet

- **une mission « habitat/social »** qui assure le relai et l'interface avec les travailleurs sociaux/animation de la dynamique bénévolat / lien social / mobilisation sur le chantier et l'après chantier
- **une mission « assistance à maîtrise d'ouvrage / coordination de travaux »** : accompagnement des familles dans le projet habitat afin de concevoir avec elles, le programme d'intervention sur l'ensemble des aspects techniques bâtiment en intégrant le respect des normes et des réglementations en vigueur
- **une équipe de un à deux volontaires et/ou service civique** accomplissant une action citoyenne de solidarité, concrète et utile. Ils sont des facilitateurs de la mobilisation de la famille sur son projet habitat
- **une mission de coordination** afin de garantir le bon fonctionnement de l'action, le management des équipes, le suivi budgétaire et de la production, l'animation du projet auprès des partenaires et des intervenants.

A noter que l'accompagnement du chantier et l'accompagnement social de la personne se déroulent de façon simultanée tout au long de la conduite du chantier ARA ou hors cadre

III. Public concerné et articulation avec les dispositifs existants sur le territoire

Priorités définies

Les projets d'auto réhabilitation accompagnée pourront être menés dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. GMVA intervient sur cette thématique dans le cadre du PIG énergie, dont elle assure le suivi-animation, et du PIG LHI départemental. Le repérage des projets sera réalisé dans ce cadre selon l'appréciation de GMVA, et pourront être évoqués en PDLHI.

Tel qu'indiqué dans l'instruction de l'Anah, l'auto réhabilitation encadrée n'exclue pas le recours aux professionnels du bâtiment pour une intervention sur certains travaux pour les chantiers concernés.

Travaux d'urgence / Hors cadre / BRICOBUS : auprès de ménages qui ne trouvent pas de solutions pour répondre à une problématique liée à leur habitat et qui peut mettre en danger leur intégrité physique ou dégrader le logement : sécurisation électrique, dépannage plomberie, bâchage ou réparation couverture ... Les Compagnons Bâisseurs informeront le service habitat de GMVA en amont de l'intervention chez les ménages.

Dans le cadre de cette convention, les interventions des CBB concernent uniquement les propriétaires occupants de GMVA, pour des travaux sur leur résidence principale.

Procédure globale

1. Sollicitation partenaire ou travailleur social (PDLHI, GMVA, opérateur habitat, Morbihan Solidarité Energie...)
2. Visite famille sur place
3. Information du service habitat de GMVA
4. Mise en place d'un accompagnement social et technique
5. Intervention des CBB

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le **Mise en ligne le 23/05/2025**

ID : 056-200067932-20250523-250523_DEC02-AU

PROJET

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

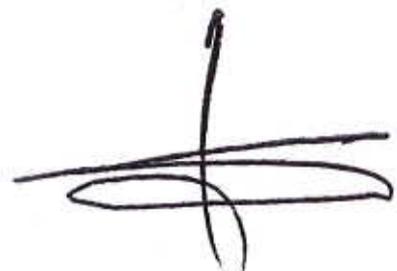
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



-03-

SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

DIRECTION HABITAT LOGEMENT

AGENCE IMMOBILIÈRE À VOCATION SOCIALE - AMISEP

L'AMISEP a ouvert en septembre 2018 l'AIVS-56, Agence Immobilière à vocation sociale dont l'objet est l'insertion par le logement de manière pérenne. Elle associe les compétences en matière d'immobilier et de social et apporte ainsi une réponse en matière d'accès au logement et de maintien pour les ménages en situation vulnérable et sécurise les propriétaires bailleurs face au risque locatif.

L'AIVS tend à développer le parc en intermédiation locative sur le département et notamment sur Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération afin de réduire le nombre de personnes sans domicile, de fluidifier les dispositifs d'hébergement et d'offrir une alternative au logement social.

Au 1er janvier 2025, l'AIVS assure la gestion d'un parc locatif de 75 logements sur le territoire, qui ont permis le relogement de 161 personnes. Il s'agit principalement de personnes isolées ou de familles monoparentales qui rencontrent des difficultés à accéder au logement.

L'AMISEP sollicite Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à hauteur de 10 000 € pour l'année 2025 afin de mener à bien ses missions de prospection et de captation des logements, de gestion locative de proximité et d'accompagnement social des ménages.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer 10 000 € au titre de l'année 2025 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

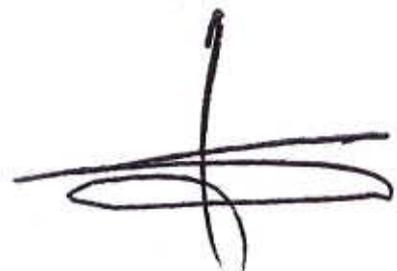
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

FOURNITURE DE CAISSONS AMOVIBLES POUR LA GESTION DES DECHETS

LANCEMENT DU MARCHÉ

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, pour la fourniture de caissons amovibles pour la gestion des déchets.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de deux ans, reconductible une fois un an.

Le montant total des commandes est compris entre un seuil minimum et un seuil maximum définis comme suit :

Période	Seuil minimum	Seuil maximum
Période initiale de deux ans	30 000 € HT	180 000 € HT
Période de reconduction de 1 an	15 000 € HT	39 000 € HT

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée conformément au Code de la commande publique pour la fourniture de caissons amovibles pour la gestion des déchets ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

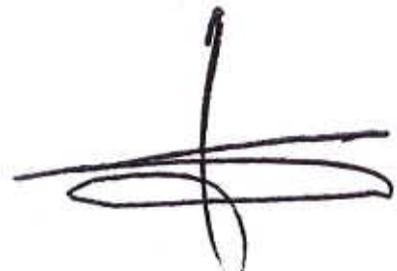
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE (AMOE) POUR L'AMENAGEMENT D'AIRES DE SERVICES VELO ET RANDONNEE SUR LA DESTINATION BRETAGNE SUD-GOLFE DU MORBIHAN

LANCEMENT DU MARCHÉ

Le projet consiste à mailler les 4 véloroutes et sentiers de randonnées de la Destination Bretagne-Sud-Golfe-du-Morbihan (BSGM) de 17 aires de service.

Les aires de service sont des espaces mettant à disposition des usagers des équipements, de la simple table de pique-nique à l'atelier d'auto-réparation jusqu'à de la petite restauration par exemple, pour faciliter l'itinérance ou l'usage du lieu, afin d'enrichir l'expérience.

Les objectifs de cette implantation d'aires de service sont multiples :

- Être exemplaire en matière d'accueil des itinérants sur la Destination BSGM en proposant, à intervalle régulier, des équipements et services sur des aires
- Offrir des équipements et services structurés, qualifiés et adaptés aux attentes spécifiques et prenant en compte la dimension durable et l'identité du territoire
- Répondre à différents usages (vélo, rando) et divers utilisateurs (habitants, itinérants, visiteurs, excursionnistes...) en s'appuyant sur l'existant
- Investir dans des infrastructures qui induiront des retombées économiques sur les territoires mobilisés (cercle vertueux)
- Portes d'entrée pour visiter le territoire via les circuits locaux proposés (ex: 7000 ans d'histoire).

Ce projet se déroule en deux phases : la première consiste à lancer une étude d'AMO-MOE afin de sélectionner les lieux d'implantation et les équipements à installer. La deuxième concerne les travaux d'aménagement des aires des services, suite à l'étude réalisée.

Une consultation des entreprises doit donc être lancée, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique pour la première phase évoquée ci-dessus pour définir la localisation et l'aménagement de ces 17 aires de service.

Le montant des prestations de cette première phase est estimé à 100 000 euros TTC avec un financement de la Région à hauteur de 50 % ; le delta sera réparti au prorata du nombre d'habitants entre les 7 EPCI de la Destination, étant entendu qu'un cofinancement ADEME pourra venir réduire ce reliquat à charge à 20%.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée conformément au Code de la commande publique pour le marché visé en objet ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

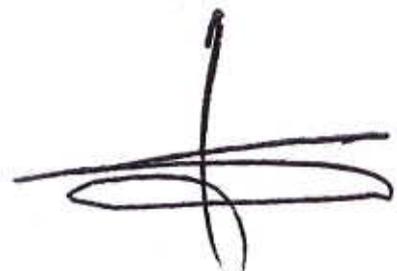
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE, LA CREATION D'UN
POSTE DE TRANSFORMATION HTA EN VUE D'ALIMENTER DES BORNES DE RECHARGE
POUR BUS ELECTRIQUES ET LA MISE EN CONFORMITE ICPE SUR LE DEPOT BUS
DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION A VANNES**

MARCHE N° 2025-020

ATTRIBUTION

Une consultation des entreprises a été lancée le 5 mars dernier, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des infrastructures de recharge, la création d'un poste de transformation HTA en vue d'alimenter les bornes de recharge pour bus électriques et la mise en conformité ICPE sur le dépôt bus de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à Vannes.

A l'issue de la consultation, 5 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la société SCE présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 209 372,50 € HT se décomposant comme suit :

- mission MOE : 185 972,50 € HT
- mission OPC : 19 100,00 € HT
- mission complémentaire 1 « montage et suivi du dossier ICPE » : 2 800,00 € HT
- mission complémentaire 2 « mission plan de synthèse » : 1 500,00 € HT.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer ce marché à la société SCE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

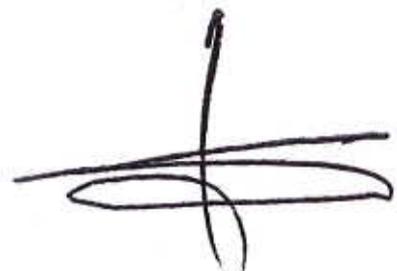
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS BOIS GRANDE CAPACITE,
DE COMPOSTEURS BOIS ET DE BACS DE STRUCTURANT**

MARCHE N° 2025-003

ATTRIBUTION

Une consultation des entreprises a été lancée le 21 février dernier, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant la fourniture et la livraison de composteurs bois grande capacité, de composteurs bois et de bacs de structurant.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible trois fois un an.

Les prestations sont réparties en trois lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Seuils maximum de commande
01	Fourniture et livraison de composteurs bois grande capacité (lot réservé en vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique)	Année 1 : 20 000 € HT Année 2 : 8 000 € HT Année 3 : 8 000 € HT Année 4 : 5 000 € HT
02	Fourniture et livraison de composteurs en bois (lot réservé en vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande)	15 000 € HT/an Même montant pour les 3 périodes de reconduction
03	Fourniture et livraison de bacs bois pour le structurant	Année 1 : 30 000 € HT Année 2 : 15 000 € HT Année 3 : 10 000 € HT Année 4 : 10 000 € HT

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis : 1 pour le lot n° 1, 1 pour le lot n° 2 et 2 pour le lot n° 3.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, les sociétés ci-dessous présentent les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot(s)	Désignation	Titulaire
02	Fourniture et livraison de composteurs en bois	Association EMERAUDE ID
03	Fourniture et livraison de bacs bois pour le structurant	Association EMERAUDE ID

Le lot n°1 est déclaré sans suite pour cause d'offre irrégulière.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer les lots n° 2 et 3 à l'association EMERAUDE ID ;*
- *de relancer le lot n° 1 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

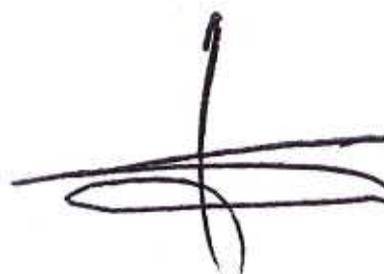
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



-08-

SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PORTANT SUR DES TRAVAUX
SUR LES COURS D'EAU D'UNE PARTIE DES BASSINS VERSANTS
AU TITRE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

MARCHE N° 2022.043

LOT N° 1 : TRAVAUX SUR LE LIT MINEUR

AVENANT N° 4

Cette décision a pour objet de prolonger la seconde période de reconduction et d'augmenter le seuil maximum de cette période.

La seconde période de reconduction est ainsi prolongée jusqu'au 31/12/2025 (date de fin initiale le 28/08/2025) et le seuil maximum de cette période esr porté à 930 000 € HT (seuil maximum initialement prévu : 813 000 € HT).

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 4 avec la société CALOU TP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

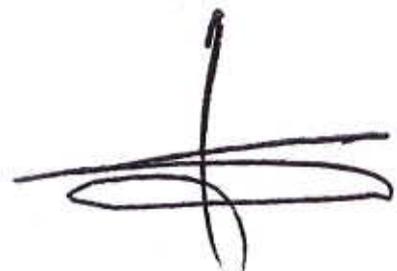
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)
RELATIVE AU MODE DE GESTION DU GOLF DE BADEN
A L'ECHEANCE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ACTUEL**

MARCHE N° 2024-037

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de prendre en compte les prestations complémentaires réalisées par le groupement à la demande de GMVA, à savoir une seconde session de négociation (non prévue initialement) :

- Elaboration d'une liste de questions à poser au candidat
- Analyse des réponses apportées par le candidat
- Préparation de l'audition (élaboration d'un support pour l'audition, échanges téléphoniques avec les représentants de GMVA)
- Participation de C. Thurotte à la seconde réunion de négociation du 18 mars 2025.

Il en résulte un avenant d'un montant de 2 525 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Montant Tranche Ferme	15 186,25 € HT
Tranche Optionnelle n° 1	25 178,75 € HT
Avenant n° 1	Sans incidence financière
Avenant n° 2	2 525,00 € HT
Montant total	42 890,00 € HT

L'avenant n° 2 est à porter sur la tranche optionnelle n° 1.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec le groupement MCPF CONSEIL/DELOITTE CONSEIL/THUROTTE Christophe (Cabinet NORD PAYSAGE) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

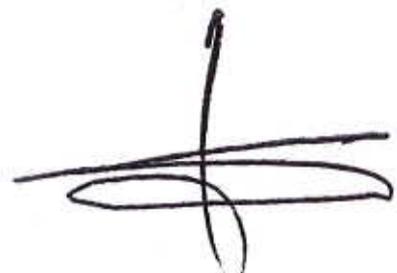
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**SOUSCRIPTION ET GESTION DE CONTRATS D'ASSURANCE POUR LA
CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION « OSTREAPOLIS » SUR LA
COMMUNE DE LE TOUR DU PARC**

MARCHE N° 2021.078

LOT N° 1

ASSURANCE CONSTRUCTION DOMMAGES-OUVRAGES

AVENANT N° 1

La cotisation a été calculée sur la valeur de base de l'assiette (montant des travaux) , à savoir 3 156 389,61 € HT.

Cette décision a pour objet de prendre en compte la valeur de l'assiette actualisée, à savoir 4 079 552,71 € HT.

Il en résulte un avenant d'un montant de 4 980.93 € TTC.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n°1 avec la société BEAH ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

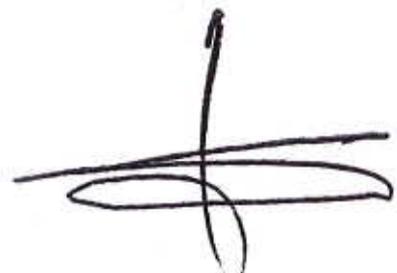
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**SOUSCRIPTION ET GESTION DE CONTRATS D'ASSURANCE « CONSTRUCTION »
D'UN BATIMENT POUR L'ASSOCIATION DES RESTOS DU COEUR**

MARCHE N° 2023.140

**LOT N° 1
TOUS RISQUES CHANTIER**

AVENANT N° 1

En fin de chantier, le montant des travaux s'avère légèrement supérieur à celui déclaré avant le commencement des travaux.

Cette décision a pour objet de régulariser le montant de la cotisation.

Il en résulte un avenant d'un montant de 67,40 € TTC.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n°1 avec la société SMABTP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

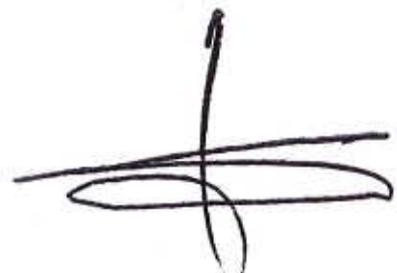
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**SOUSCRIPTION ET GESTION DE CONTRATS D'ASSURANCE « CONSTRUCTION »
D'UN BATIMENT POUR L'ASSOCIATION DES RESTOS DU COEUR**

MARCHE N° 2023.140

LOT N° 2

DOMMAGES OUVRAGE

AVENANT N° 1

En fin de chantier, le montant des travaux s'avère légèrement supérieur à celui déclaré avant le commencement des travaux.

Cette décision a pour objet de régulariser le montant de la cotisation.

Il en résulte un avenant d'un montant de 364,50 € TTC.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société SMABTP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

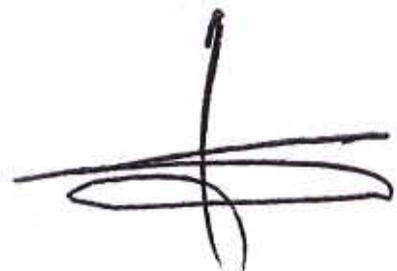
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

LOT N° 3 « TERRASSEMENT - VRD »

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet la reprise de l'étanchéité enterrée du bâtiment A (travaux non prévus initialement).

Il en résulte un avenant d'un montant de 4 590,00 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	408 771,62 € HT
Avenant n° 1	3 396,60 € HT
Avenant n° 2	4 590,00 € HT
Montant du marché	416 759,22 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n°2 avec la société EUROVIA BRETAGNE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

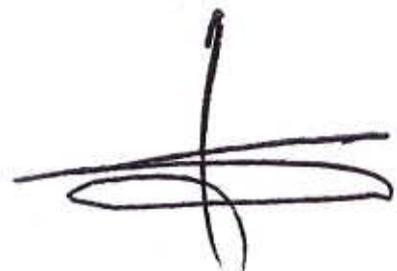
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

LOT N° 5 « CHARPENTE BOIS - FOB - BARDAGES »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet les travaux complémentaires suivants :

- réalisation charpente sur édicule ascenseur bâtiment C en remplacement étanchéité
- dépose EP existante en façade (non prévue dans le marché de l'entreprise)
- modification cornière pied de façades (aléas chantier).

Il en résulte un avenant d'un montant de 5 621,05 € HT

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	1 690 194,49 € HT
Avenant n° 1	5 621,05 € HT
Montant du marché	1 695 815,54 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n°1 avec la société CONSTRUCTIONS BOIS EMG ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

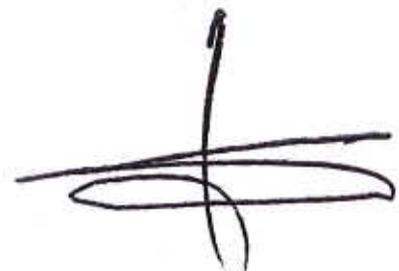
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193 BIS

LOT N° 6.2 « COUVERTURE - BARDAGE ARDOISES »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet :

- le remplacement de l'ITE prévue au marché sur l'édicule ascenseur par une charpente et bardage zinc pour garantir la pérennité de l'ouvrage et minimiser l'interface entreprises sur la zone
- la suppression d'un vélux sur les deux prévus au-dessus de l'escalier du bâtiment C.

Il en résulte un avenant d'un montant de 3 575,27 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	205 900,39 € HT
Avenant n° 1	3 575,27 € HT
Montant du marché	209 475,66 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n°1 avec la société COUVERTURE JULE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

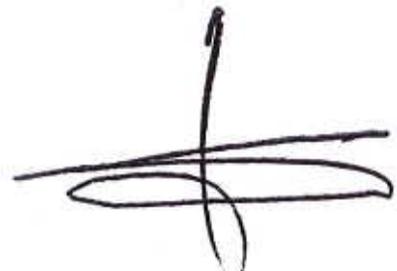
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193BIS

LOT N° 9

« MENUISERIES INTERIEURES BOIS - SIGNALÉTIQUE »

AVENANT N° 3

Cette décision a pour objet l'ajout de portes non prévus dans le marché initial.

Il en résulte un avenant d'un montant de 8 473,70 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	662 932,25 € HT
Avenant n° 1	Sans incidence financière
Avenant n° 2	4 418,15 € HT
Avenant n° 3	8 473,70 € HT
Montant du marché	675 824,10 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec la société PERRIN GRAND OUEST SAS ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

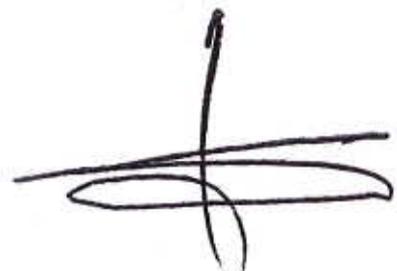
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

LOT N° 13

« REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE »

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet la création d'une trappe pour accès permanent au réseau sous dalle RDC suite à la demande de l'entreprise titulaire du lot n° 17.

Il en résulte un avenant d'un montant de 929,69 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	331 063,94 € HT
Avenant n° 1	452,99 € HT
Avenant n° 2	929,69 € HT
Montant du marché	332 446,62 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société DUPUY ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

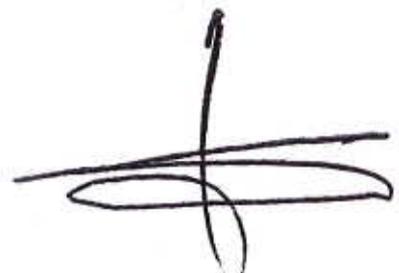
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

LOT N° 14

« PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de prendre en compte la suppression des prestations de peinture sur les réseaux CVC.

Il en résulte un avenant en moins-value d'un montant de 15 307,02 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	245 914,83 € HT
Avenant n° 1	-15 307,02 € HT
Montant du marché	230 607,81€ HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société GOLFE PEINTURE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

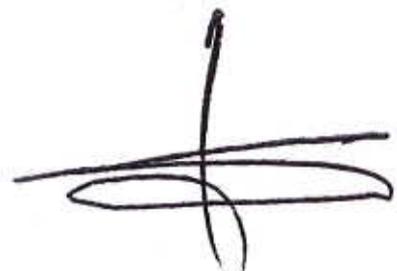
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

LOT N° 16

« ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet :

La suppression de réseaux existants sous dalle RDC pour réalisation longrine au lot gros oeuvre	2 671,86 € HT
L'optimisation des quantités des détecteurs incendie suite à la demande des utilisateurs	-2 517,44 € HT
La modification du contrôle d'accès suite à la demande des utilisateurs	5 401,85 € HT
Le complément de réseaux informatiques demandé par les utilisateurs	5 226,00 € HT
Le complément de gestion des stores BSO et amélioration du système en base marché	20 000,00 € HT

Il en résulte un avenant d'un montant de 30 782,27 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	1 090 230,38 € HT
Avenant n° 1	30 782,27 € HT
Montant du marché	1 121 012,65 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société SVEG ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

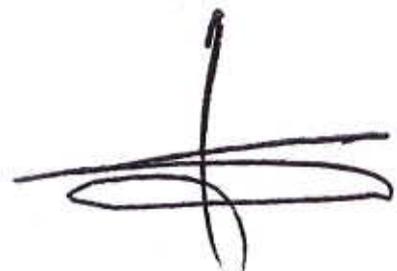
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT CCI
EN CAMPUS DATASCIENCE & CYBERSECURITE DE VANNES**

MARCHE N° 2023-193

LOT N° 17

« CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet :

le remplacement des réseaux sous dalle RDC : l'état constaté après passage caméra ne permet pas de les conserver comme prévu initialement	12 764,03 € HT
le remplacement du système de soufflage prévu initialement par un système plus silencieux	6 100,13 € HT

Il en résulte un avenant d'un montant de 18 864,16 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	1 123 465,30 € HT
Avenant n° 1	18 864,16 € HT
Montant du marché	1 142 329,46 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société ROQUET ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

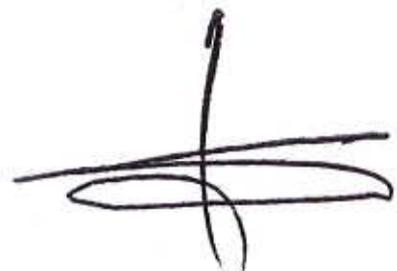
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**COMMUNE DE SAINT-AVE
RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES
SECTEURS DU BOULODROME ET DE BELLE CROIX**

MARCHE N° 23123MS14

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de prendre en compte le plan de retrait amiante.

Il en résulte un avenant de 650 € HT.

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Offre de base	233 690,50 € HT
Avenant n° 1	34 505,00 € HT
Avenant n° 2	650,00 € HT
Montant du marché	268 845,50 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 avec la société SBCEA ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

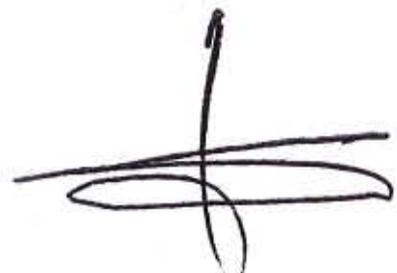
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**COMMUNE DE SAINT-AVE
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT ET DE LA
REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES
SECTEURS DE BELLE CROIX ET DU BOULODROME**

MARCHE N° 22111MS11

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet la prise en compte d'une mission de maîtrise d'oeuvre partielle pour le désamiantage des réseaux d'eaux usées en privé sur le secteur du Boulodrome et de Belle Croix à Saint-Avé.

Il en résulte un avenant d'un montant de 1 885 € HT.

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Offre de base	10 833,02 € HT
Avenant n° 1	1 885,02 € HT
Montant du marché	12 718,02 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société OCEAM INGENIERIE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

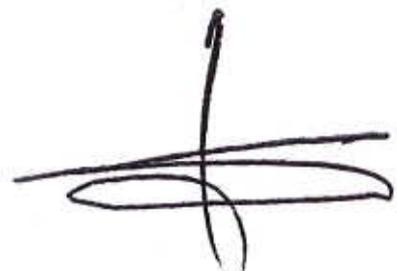
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE DE VANNES

**RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT GRAVITARIE D'EAUX USEES
ET DU RESEAU D'EAU POTABLE**

AVENUE PAUL CEZANNE

MARCHE N° 23123MS26

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet de en compte :

- des quantités supplémentaires sur des prix existants
- des prestations non prévues initialement au marché :
 - o Création de 7 départs de branchement d'eaux usées supplémentaires Ø160 mm pour une future phase de travaux
 - o Reprise d'un branchement d'eaux usées Ø160 mm en amiante-ciment sur 14 ml
 - o Création de 2 regards d'eaux usées supplémentaires
 - o Création d'une antenne AEP Ø100mm sur 24 ml en traversée de voie, avec création d'un té et d'une vanne sur le réseau
 - o Création d'un regard AEP pour mise en place d'un débitmètre sur demande de l'exploitant
 - o Changement du matériau de remblais GNT A en GNT B en cours d'exécution
 - o Dépose et repose d'un système de feux tricolores
 - o Plus-value pour utilisation du BRH sur un plus gros volume de roche que prévu initialement
 - o Plus-value pour intervention dans le carrefour rue Gustave Courbet et avenue Paul Cézanne durant les vacances scolaires
 - o Moins-value pour réduction des surfaces de réfections définitives prévus au marché

Il en résulte un avenant d'un montant de 87 527,48 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

Montant offre de base	414 982,19 € HT
Avenant n° 1	87 527,48 € HT
Montant total	502 509,67 € HT

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société SOGEA OUEST TP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

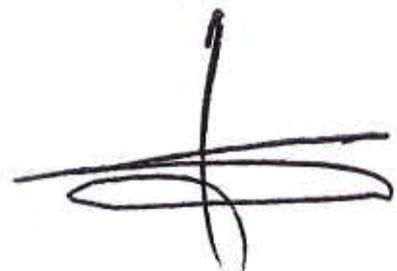
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 AVRIL 2025

COMMANDE PUBLIQUE

**REALISATION DES CARTES LOCALES D'EXPOSITION AU REcul DU TRAIT DE COTE
A HORIZON 30 ANS ET 100 ANS**

MARCHE N° 2023.160

AVENANT N° 2

Cette décision a pour objet de modifier le montant de l'offre de base inscrit à l'avenant n° 1 qui ne prend pas en compte les réunions supplémentaires.

Le montant de l'offre de base à prendre en compte est de 91 840 € HT (étude + réunions supplémentaires).

Il convient de lire :

Montant offre de base	91 840,00 € HT
Avenant n° 1	2 920,00 € HT
Montant total	94 760,00 € HT

en lieu et place de

Montant offre de base	85 840,00 € HT
Avenant n° 1	2 920,00 € HT
Montant total	88 760,00 € HT

La répartition du montant de l'avenant est la suivante :

Type	Nom	Ancien M. HT	Avenant n° 1	Total offre de base + avenant n° 1
Mandataire	ISL INGENIERIE	66 540,00 €	2 445,00 €	68 985,00 € HT
Co-traitant	AARPI ADALTYS	5 700,00 €	475,00 €	6 175,00 € HT
Co-traitant	GEODUNES	19 600,00 €	0,00 €	19 600,00 € HT
Total		91 840,00 € HT	2 920,00 € HT	94 760,00 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 056-200067932-20250523-250523_DEC24-AU

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec Le groupement ISL INGENIERIE / AARPI ADALTYS / GEODUNES ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 16 mai 2025 s'est réuni le 23 mai 2025, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont donné pouvoir :

- Anne GALLO-KERLEAU - Maire de SAINT-AVE a donné pouvoir à Madame Sylvie SCULO

Ont été représentés :

- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON est représenté par Madame Martine MOUSSET LE JOSSEC
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC est représenté par Monsieur Gérard SALOMON (1^{er} adjoint)

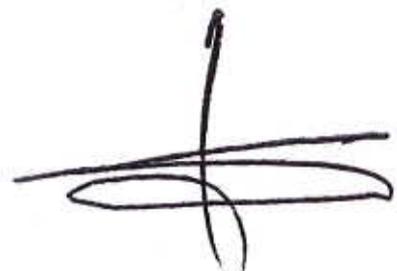
Ont été excusés :

- Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 23 MAI 2025

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AVIS SUR PROJET DE SCOT D'ARC SUD BRETAGNE ARRETE

Le Schéma de Cohérence Territoriale, actuellement en vigueur sur le territoire d'Arc Sud Bretagne, a été approuvé par délibération du 17 décembre 2013. Depuis son adoption, le contexte a connu de nombreuses évolutions :

- la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire communautaire,
- la nécessité de renforcer les conditions d'accueil du territoire (offre de logements), le souhait d'une prise en compte de la diversité et les spécificités du territoire,
- la prégnance des enjeux climatiques et énergétiques de plus en plus sensibles.

Le SCOT a ainsi été mis en révision le 8 novembre 2019.

Le Projet d'Aménagement Stratégique autour de 3 axes en s'appuyant sur la notion de « territoire d'ambition » :

- Axe 1 : Une « ambition environnementale », portée par une préservation des ressources et la valorisation de la Vilaine au cœur d'un cadre de vie idéal,
- Axe 2 : Une « ambition sociale », portée par un renouveau de l'offre de logements pour faciliter le parcours résidentiel,
- Axe 3 : Une « ambition économique », portée par une exigence de qualité et de complémentarité.

Ces 3 ambitions sont traduites par des orientations déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) intégrant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT, est organisé autour de 5 grandes orientations :

- Volet 1. En matière d'orientations générales relatives à la transition écologique et énergétique, une des priorités est notamment mise sur la préservation de la biodiversité par le renforcement des continuités écologiques afin de protéger toutes les composantes de la trame verte et bleue.
- Volet 2. En matière d'orientations générales relatives à l'offre de logement, de mobilité, d'équipements, de services et densification, un des objectifs est notamment d'assurer un « équilibre » démographique. La priorité sera mise sur la diversification du parc résidentiel ainsi que sur la production de nouveaux logements via de nouvelles formes urbaines afin de répondre à l'objectif de limitation de la consommation foncière, tout en confortant les centralités et en accompagnant le développement d'équipements et de services.
- Volet 3. En matière d'orientations générales relatives aux activités économiques, primaires, commerciales et logistiques, les objectifs sont notamment de conforter la diversité des économies et la mise en place d'une stratégie foncière adaptée au développement des activités.
- Volet 4. En matière d'objectifs relatifs à la mise en œuvre de la loi Littoral, en tenant compte des paysages, de l'environnement, des particularités locales et de la capacité d'accueil du territoire, le DOO précise les modalités d'application des dispositions de la loi Littoral.
- Volet 5. En matière d'orientations générales relatives aux activités commerciales et

Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), la préservation des centralités urbaines s'affirme comme une des priorités. Les centres-villes et centres-bourgs sont ainsi définis comme les espaces prioritaires de création et de développement de commerces

Il vous est proposé :

- *d'émettre un avis favorable au projet de SCoT révisé et arrêté en conseil communautaire du 11 février 2025.*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ